



Les Arcades, Melle
Salle la Béronne

Envoyé en préfecture le 22/10/2023

Reçu en préfecture le 22/10/2023

Publié le 25/10/2023

ID : 079-200069755-20231019-B19_10_2023_01-DE



Bureau communautaire du 7 septembre 2023

Bureau communautaire

- *Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET*

Envoyé en préfecture le 22/10/2023

Reçu en préfecture le 22/10/2023

Publié le 25/10/2023

ID : 079-200069755-20231019-B19_10_2023_01-DE



- **Quorum**

- **Pouvoirs**

- **Désignation du secrétaire de séance : Jérôme PELTIER**

AFFAIRES GENERALES

Affaires générales

- Intervention de Monsieur Fabrice M...
Monsieur Fabrice M...

Envoyé en préfecture le 22/10/2023

Reçu en préfecture le 22/10/2023

Publié le 25/10/2023

ID : 079-200069755-20231019-B19_10_2023_01-DE



1. Bureau communautaire du 6 juillet 2023 - Approbation du procès-verbal

Le bureau communautaire est invité à :

- **APPROUVER** le procès-verbal du bureau communautaire du 6 juillet 2023.

PREVENTION ET GESTION DES DECHETS

Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRE

Envoyé en préfecture le 22/10/2023
Reçu en préfecture le 22/10/2023
Publié le 25/10/2023
ID : 079-200069755-20231019-B19_10_2023_01-DE

2. Garanties d'emprunts accordés à la SPL UNITRI pour la construction d'un centre de tri

Prêt 1 souscrit auprès de la Caisse d'Épargne Bretagne Pays de la Loire

Montant	4 000 000 €
Durée	20 ans
Indexation	Livret A + 0.6%
Frais de dossier	0,10%
Durée de la phase de mobilisation des fonds	24 mois à partir de la date d'édition du contrat de prêt
Amortissement	Constant
Échéances	Trimestrielles
Indemnités de Remboursement Anticipé	Indemnité dont le montant atteindra la valeur d'un semestre d'intérêts sur le capital remboursé sans que le montant ne puisse être inférieur à 3% du capital remboursé par anticipation
Montant principal de la garantie	102 960 €

Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRE

Envoyé en préfecture le 22/10/2023
Reçu en préfecture le 22/10/2023
Publié le 25/10/2023
ID : 079-200069755-20231019-B19_10_2023_01-DE

2. Garanties d'emprunts accordés à la SPL UNITRI pour la construction d'un centre de tri

Prêt 2 souscrit auprès de la Caisse d'Épargne Bretagne Pays de la Loire

Montant	4 250 000 €
Durée	8 ans
Versement des fonds	A partir du 25 septembre 2023
Indexation	E3M +v0.8%
Frais de dossier	0,10%
Durée de la phase de mobilisation des fonds	24 mois
Amortissement	Constant
Échéances	Trimestrielles
Indemnités de Remboursement Anticipé	Total ou partiel moyennant une indemnité de 5% du capital remboursé par anticipation
Montant principal de la garantie	109 400

Prévention et gestion des déchets

Envoyé en préfecture le 22/10/2023

Reçu en préfecture le 22/10/2023

Publié le 25/10/2023

ID : 079-200069755-20231019-B19_10_2023_01-DE



- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRE

2. Garanties d'emprunts accordés à la SPL UNITRI pour la construction d'un centre de tri

Prêt 1 souscrit auprès de la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes

Montant	4 000 000 €
Durée	20 ans
Versement des fonds	A partir du 25 septembre 2023
Indexation	Livret A + 0.6%
Frais de dossier	0,10%
Durée de la phase de mobilisation des fonds	24 mois à partir de la date d'édition du contrat de prêt
Amortissement	Constant
Échéances	Trimestrielles
Indemnités de Remboursement Anticipé	Indemnité dont le montant atteindra la valeur d'un semestre d'intérêts sur le capital remboursé sans que le montant ne puisse être inférieur à 3% du capital remboursé par anticipation
Montant principal de la garantie	102 960 €

Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRE

Envoyé en préfecture le 22/10/2023
Reçu en préfecture le 22/10/2023
Publié le 25/10/2023
ID : 079-200069755-20231019-B19_10_2023_01-DE

2. Garanties d'emprunts accordés à la SPL UNITRI pour la construction d'un centre de tri

Prêt 2 souscrit auprès de la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes

Montant	4 250 000 €
Durée	8 ans
Versement des fonds	A partir du 25 septembre 2023
Indexation	E3M + 0.8%
Frais de dossier	0,10%
Durée de la phase de mobilisation des fonds	24 mois
Amortissement	Constant
Échéances	Trimestrielles
Indemnités de Remboursement Anticipé	Total ou partiel moyennant une indemnité de 5% du capital remboursé par anticipation
Montant principal de la garantie	109 400 €

Prévention et gestion des déchets

Envoyé en préfecture le 22/10/2023
Reçu en préfecture le 22/10/2023
Publié le 25/10/2023
ID : 079-200069755-20231019-B19_10_2023_01-DE

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRE

2. Garanties d'emprunts accordés à la SPL UNITRI pour la construction d'un centre de tri

Prêt 1 souscrit auprès de la Société Générale

Montant	8 000 000 €
Durée	20 ans
Indexation	Taux max (Inflation FR -4 % ; E3M + 0,9%)
Frais de dossier	0
Durée de la phase de mobilisation des fonds	24 mois à partir de la date d'édition du contrat de prêt
Amortissement	Linéaire
Échéances	Trimestrielles
Indemnités de Remboursement Anticipé	Soulte
Montant principal de la garantie	205 920 €

Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRE

2. Garanties d'emprunts accordés à la SPL UNITRI pour la construction d'un centre de tri

Prêt 2 souscrit auprès de la Société Générale

Envoyé en préfecture le 22/10/2023
Reçu en préfecture le 22/10/2023
Publié le 25/10/2023
ID : 079-200069755-20231019-B19_10_2023_01-DE

Montant	8 500 000 €
Durée	8 ans
Versement des fonds	A partir du 25 septembre 2023
Indexation	Taux fixe 4,09 %
Frais de dossier	0
Durée de la phase de mobilisation des fonds	24 mois à partir de la date d'édition du contrat de prêt
Amortissement	Linéaire
Échéances	Trimestrielles
Indemnités de Remboursement Anticipé	Soulte
Montant principal de la garantie	218 790 €

Montant total des prêts : 33 000 000 €

- *Intervention de Monsieur Gilles CHOURRE*

2. Garanties d'emprunts accordés à la SPL UNITRI pour la construction d'un centre de tri

Le bureau communautaire est invité à :

- **ACCORDER** en faveur de la Caisse d'Épargne Bretagne Pays de la Loire, de la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes et de la Société Générale, ainsi qu'à leurs successeurs en droits et notamment, sans limitation, tout cessionnaire de la créance détenue par ces établissements bancaires à l'encontre de la SPL UniTri au titre du contrat de prêt, son cautionnement solidaire avec renonciation au bénéfice de discussion et de division en garantie du remboursement par la SPL UniTri, de toutes sommes dues en principal à hauteur de 50% augmentées de tous intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires dues au titre du contrat de prêt, et au prorata du capital détenu par communauté de communes au sein de la SPL UniTri, soit 5,148 % ;
- **ACCEPTER** les conditions des prêts qui précise notamment que :
 - le cautionnement est accordé en conformité avec les dispositions du code général des collectivités territoriales, et notamment celles relatives au plafond de garantie,
 - la communauté de communes reconnaît être parfaitement consciente de la nature et de l'étendue de son engagement de caution tel que décrit à la présente,
 - la communauté de communes reconnaît par ailleurs être pleinement avertie du risque de non-remboursement du Prêt par la SPL UniTri et des conséquences susceptibles d'en résulter sur sa situation financière ;
- **ACCORDER** sa garantie pour la durée totale du prêt, jusqu'au complet remboursement de toutes sommes dues au titre de celui-ci et s'engage jusqu'au remboursement intégral de toutes sommes dues au titre du Prêt à libérer en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt ;
- **AUTORISER** le Président ou le Vice-président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRE

Envoyé en préfecture le 22/10/2023
Reçu en préfecture le 22/10/2023
Publié le 25/10/2023
ID : 079-200069755-20231019-B19_10_2023_01-DE

3. Tarif des composteurs - Mise en place d'une gratuité

Contexte

- Une réglementation qui impose aux collectivités des objectifs ambitieux pour réduire la production de déchets
- L'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) et la nécessité de maîtrise des coûts est importante suite aux fortes augmentations de dépenses subies ces dernières années
- la fraction fermentescible présente dans les bacs d'ordures ménagères générant les principaux désagréments inhérents au nouveau mode de collecte

Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRE

3. Tarif des composteurs - Mise en place d'une gratuité

Envoyé en préfecture le 22/10/2023

Reçu en préfecture le 22/10/2023

Publié le 25/10/2023

ID : 079-200069755-20231019-B19_10_2023_01-DE



	Coût unitaire (coût d'achat)	Tarif applicable jusqu'au 1 ^{er} octobre 2023	Tarif proposé à compter du 1 ^{er} octobre 2023
Composteur de 300 L	36,18 € HT / 43,42 € TTC	11 €	Gratuit
Composteur de 600 L	60,58 € HT / 72,7 € TTC	15 €	Gratuit
Composteur de 1 000 L	78,52 € HT / 94,22 € TTC	21 €	Gratuit

Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRE

3. Tarif des composteurs - Mise en place d'une gratuité

Envoyé en préfecture le 22/10/2023

Reçu en préfecture le 22/10/2023

Publié le 25/10/2023

ID : 079-200069755-20231019-B19_10_2023_01-DE



Prévention et gestion des déchets

Envoyé en préfecture le 22/10/2023
Reçu en préfecture le 22/10/2023
Publié le 25/10/2023
ID : 079-200069755-20231019-B19_10_2023_01-DE

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRE

3. Tarif des composteurs - Mise en place d'une gratuité

Le bureau communautaire est invité à :

- **AUTORISER** la mise en œuvre de la gratuité des composteurs de 300, 620 et 1 100 litres à l'ensemble des usagers de la communauté de communes pour chaque 1^{er} composteur par foyer, à compter du 1er octobre 2023.
- La capacité du composteur distribué sera déterminée par l'animateur jardin au naturel de la Direction Prévention et Gestion des Déchets, à partir d'un diagnostic réalisé avec le foyer demandeur et en considération des données suivantes :

Contenance du composteur	Nombre de personnes dans le foyer	Superficie terrain
300L	Jusqu'à 4	Jusqu'à 500 m2
600L	Jusqu'à 6	Jusqu'à 1200 m2
1000L	Jusqu'à 10	Jusqu'à 2000 m2

EDUCATION – POLITIQUE SCOLAIRE

Education – Politique scolaire

- Intervention de Madame Marie-Emmanuelle SAINTIER

Envoyé en préfecture le 22/10/2023

Reçu en préfecture le 22/10/2023

Publié le 25/10/2023

ID : 079-200069755-20231019-B19_10_2023_01-DE



4. Autorisation de signature de l'accord-cadre à bons de commande de service n°M23ED01 relatif au transport à destination des enfants des écoles, Petite enfance – enfance - jeunesse (PEEJ) et structures communautaires

Contexte de passation du marché :

Dans le cadre de la compétence scolaire et de la compétence Petite Enfance Enfance Jeunesse, la communauté de communes gère 37 écoles et 23 structures enfance jeunesse sur son territoire.

Aussi, à ce titre afin que ces services puissent réaliser leurs activités et fonctionner correctement, la communauté de communes doit organiser un marché permettant le transport des enfants, jeunes, enseignants, animateurs... vers leurs activités pédagogiques.

Ainsi, il est prévu un accord-cadre à bons de commande de service en ce sens.

Education – Politique scolaire

- Intervention de Madame Marie-Emmanuelle SAINTIER

Envoyé en préfecture le 22/10/2023

Reçu en préfecture le 22/10/2023

Publié le 25/10/2023

ID : 079-200069755-20231019-B19_10_2023_01-DE



4. Autorisation de signature de l'accord-cadre à bons de commande de service n°M23ED01 relatif au transport à destination des enfants des écoles, Petite enfance – enfance - jeunesse (PEEJ) et structures communautaires

N° du lot	Intitulé du lot	Entreprise(s) attributaire(s)	Montant maximum par an € HT
1	Transports des écoles (maternelles, élémentaires ou primaires) communautaires vers les six piscines du territoire (Aqua'Melle à Melle et les piscines de plein air du secteur de Brioux-sur-Boutonne, Celles-sur-Belle, Chef-Boutonne, Lezay et Sauzé-Vaussais), les bases nautiques (Lambon situé sur la commune de Prailles-La Couarde et Le Vert situé sur la commune de Le Vert) et le site naturel d'escalade et inversement (Cinq Coux situé sur la commune d'Aigondigné à Thorigné – Lieu-dit « Cinq Coux ») mais également des écoles communales du secteur de Celles-sur-Belle (Aigonnay, Beaussais, Fressines, Mougon, Prailles, Thorigné) et du secteur de Brioux-sur-Boutonne (Chizé, Les Fosses, Secondigné-sur-Belle et Périgné) pendant la période scolaire.	SAS Voyages Goujeau située 20 rue des Halles 17510 CHALENDRAY	42 100,00 € HT
2	Transports des écoles (maternelles, élémentaires ou primaires) et structures communautaires (accueils périscolaires, de loisirs, enfance et jeunesse), vers les lieux d'activités et inversement, maximum à la journée pendant la période scolaire, les petites et grandes vacances sur le territoire et hors territoire.	Titulaire n°1 : Alliance Atlantique située 11 Rue Denis Papin 79200 PARTHENAY Titulaire n°2 : SAS Voyages Goujeau située 20 rue des Halles 17510 CHALENDRAY	98 000,00 € HT

Education – Politique scolaire

- Intervention de Madame Marie-Emmanuelle SAINTIER

Envoyé en préfecture le 22/10/2023

Reçu en préfecture le 22/10/2023

Publié le 25/10/2023

ID : 079-200069755-20231019-B19_10_2023_01-DE



4. Autorisation de signature de l'accord-cadre à bons de commande de service n°M23ED01 relatif au transport à destination des enfants des écoles, Petite enfance – enfance – jeunesse (PEEJ) et structures communautaires

N° du lot	Intitulé du lot	Entreprise(s) attributaire(s)	Montant maximum par an € HT
3	Transports des enfants sortant de l'école le mercredi midi pendant la période scolaire vers les accueils de loisirs du territoire.	SAS Voyages Goujeau située 20 rue des Halles 17510 CHALENDRAY	17 000,00 € HT
4	Transports des écoles (maternelles, élémentaires ou primaires) et structures communautaires (accueils périscolaires, de loisirs, enfance et jeunesse), vers les lieux d'activité et inversement pour des trajets à partir de 2 jours (séjours) pendant la période scolaire, les petites et grandes vacances scolaires sur le territoire, hors territoire.	<u>Titulaire n°1</u> : SAS Voyages Goujeau située 20 rue des Halles 17510 CHALENDRAY <u>Titulaire n°2</u> : Alliance Atlantique située 11 Rue Denis Papin 79200 PARTHENAY	19 300,00 € HT

- L'accord-cadre est conclu pour une durée de 1 an à compter du 25 octobre 2023 jusqu'au 25 octobre 2024. Il est renouvelable 3 fois 1 an.
- L'accord-cadre est conclu pour un montant maximum de 176 400,00 € HT par an soit 705 600,00 € HT sur la durée maximum du marché.
- Les lots n°1 et n°3 sont mono-attributaires et les lots n°2 et n°4 sont multi-attributaires (attribution des bons de commande en cascade).

Education – Politique scolaire

- Intervention de Madame Marie-Emmanuelle SAINTIER

Envoyé en préfecture le 22/10/2023

Reçu en préfecture le 22/10/2023

Publié le 25/10/2023

ID : 079-200069755-20231019-B19_10_2023_01-DE



4. Autorisation de signature de l'accord-cadre à bons de commande de service n°M23ED01 relatif au transport à destination des enfants des écoles, Petite enfance – enfance - jeunesse (PEEJ) et structures communautaires

Augmentation globale par lot entre le marché actuel et le nouveau marché	
Lot n°1	+14,29%
Lot n°2	+44,09%
Lot n°3	+7,89%
Lot n°4	+29,80%

Education – Politique scolaire

- Intervention de Madame Marie-Emmanuelle SAINTIER

Envoyé en préfecture le 22/10/2023

Reçu en préfecture le 22/10/2023

Publié le 25/10/2023

ID : 079-200069755-20231019-B19_10_2023_01-DE



4. Autorisation de signature de l'accord-cadre à bons de commande de service n°M23ED01 relatif au transport à destination des enfants des écoles, Petite enfance – enfance - jeunesse (PEEJ) et structures communautaires

MARCHE 2020/2023 (3 ans) HT			Réalisé actuel	Projection 2024
LOT 1	DQE 2020	DQE 2023		
	29 328,00 €	42 285,20 €		
	325 navettes	410 navettes		
			44,18%	
			soit 14,29% réellement sur 325 navettes	
			Soit par an :	
			85 765,03 €	98 020,85 €
			29 255,01 €	32 673,62 €
LOT 2	DQE 2020	DQE 2023		
	35 929,91 €	51 769,75 €		
			44,09%	
			Soit par an :	
			164 071,87 €	236 411,15 €
			54 690,62 €	78 803,72 €
LOT 3	DQE 2020	DQE 2023		
	2 893,45 €	3 121,65 €		
			7,89%	
			Soit par an :	
			9 592,28 €	10 349,11 €
			3 197,43 €	3 449,70 €
LOT 4	DEVIS 2020	DEVIS 2023		
	2 430,00 €	3 154,18 €		
			29,80%	
			Soit par an :	
			53 947,38 €	70 023,70 €
			17 982,46 €	23 341,23 €
Sur 3 ans			313 376,56 €	414 804,81 €
Soit par an			105 125,52 €	138 268,27 €
				32,37%

Education – Politique scolaire

- Intervention de Madame Marie-Emmanuelle SAINTIER

Envoyé en préfecture le 22/10/2023

Reçu en préfecture le 22/10/2023

Publié le 25/10/2023

ID : 079-200069755-20231019-B19_10_2023_01-DE



4. Autorisation de signature de l'accord-cadre à bons de commande de service n°M23ED01 relatif au transport à destination des enfants des écoles, Petite enfance – enfance – jeunesse (PEEJ) et structures communautaires

Prévision budgétaire 2024 à l'appui du nouveau marché :

Budget réalisé annuel 2023 (marché actuel, chiffres au 31/08/2023)	Budget prévisionnel annuel 2024 (nouveau marché)
105 125,52€ HT	138 268,27 € HT

Education – Politique scolaire

Envoyé en préfecture le 22/10/2023

Reçu en préfecture le 22/10/2023

Publié le 25/10/2023

ID : 079-200069755-20231019-B19_10_2023_01-DE



- *Intervention de Madame Marie-Emmanuelle SAINTIER*

4. Autorisation de signature de l'accord-cadre à bons de commande de service n°M23ED01 relatif au transport à destination des enfants des écoles, Petite enfance – enfance - jeunesse (PEEJ) et structures communautaires

Le Bureau communautaire est invité à :

- **AUTORISER** le président à signer l'accord-cadre à bons de commande n°M23ED01 relatif au transport à destination des enfants des écoles, Petite enfance enfance jeunesse (PEEJ) et structures communautaires, pour un montant maximum de 176 400,00 € HT par an soit 705 600,00 € HT sur la durée maximum du marché, attribué par la CAO comme suit :

- **Lot 1 : SAS Voyages Goujeau située 20 rue des Halles 17510 CHALENDRAY**
- **Lot 2 :**
 - **Titulaire n°1 : Alliance Atlantique située 11 Rue Denis Papin 79200 PARTHENAY**
 - **Titulaire n°2 : SAS Voyages Goujeau située 20 rue des Halles 17510 CHALENDRAY**
- **Lot 3 : SAS Voyages Goujeau située 20 rue des Halles 17510 CHALENDRAY**
- **Lot 4 :**
 - **Titulaire n°1 : SAS Voyages Goujeau située 20 rue des Halles 17510 CHALENDRAY**
 - **Titulaire n°2 : Alliance Atlantique située 11 Rue Denis Papin 79200 PARTHENAY**

Education – Politique scolaire

Envoyé en préfecture le 22/10/2023

Reçu en préfecture le 22/10/2023

Publié le 25/10/2023

ID : 079-200069755-20231019-B19_10_2023_01-DE



- *Intervention de Madame Marie-Emmanuelle SAINTIER*

5. Autorisation de signature des avenants n°1 au lot n°9 "Fruits et légumes frais 1ère, 4ème et 5ème gamme" de l'accord-cadre à bons de commande multi attributaires relatif à la fourniture de denrées alimentaires (PROCLUB2023)

Objet du marché : Achat de fournitures alimentaires

Contexte : Renouvellement de marché de fourniture de denrées alimentaires pour les écoles

Forme du marché : Accord-cadre à bons de commande multi attributaires passé en procédure formalisée

Type de prix : Unitaire

Durée : 1 an

Montant maximum : 397 865,00 € HT

Aide à la maîtrise d'ouvrage : VALAE-PROCLUB

Education – Politique scolaire

Envoyé en préfecture le 22/10/2023

Reçu en préfecture le 22/10/2023

Publié le 25/10/2023

ID : 079-200069755-20231019-B19_10_2023_01-DE



- Intervention de Madame Marie-Emmanuelle SAINTIER

5. Autorisation de signature des avenants n°1 au lot n°9 "Fruits et légumes frais 1ère, 4ème et 5ème gamme" de l'accord-cadre à bons de commande multi attributaires relatif à la fourniture de denrées alimentaires (PROCLUB2023)

Caractéristiques du marché :

Allotissement :

Numéro du lot	Intitulé du lot (circuit traditionnel)	Montant estimatif € HT	Montant maximum € HT
1	Epicerie	78 440,00 €	82 230,00 €
2	Boissons	5 170,00 €	5 855,00 €
3	Produits surgelés	124 100,00 €	128 900,00 €
4	Produits laitiers et ovo-produits	56 400,00 €	60 250,00 €
8	Viandes cuites et élaborées	10 830,00 €	11 950,00 €
9	Fruits et légumes frais 1ère-4ème-5ème Gammes	75 500,00 €	79 600,00 €
10	Produits de la mer	26 650,00 €	29 080,00 €

Education – Politique scolaire

- Intervention de Madame Marie-Emmanuelle SAINTIER

Envoyé en préfecture le 22/10/2023

Reçu en préfecture le 22/10/2023

Publié le 25/10/2023

ID : 079-200069755-20231019-B19_10_2023_01-DE



5. Autorisation de signature des avenants n°1 au lot n°9 "Fruits et légumes frais 1ère, 4ème et 5ème gamme" de l'accord-cadre à bons de commande multi attributaires relatif à la fourniture de denrées alimentaires (PROCLUB2023)

Titulaires de l'accord-cadre :

• Lot 1 Epicerie :

- Attributaire n°1: EPISAVEURS Groupe POMONA ;
- Attributaire n°2 : TRANSGOURMET OPERATIONS ;
- Attributaire n°3 : PRO A PRO – METRO FSD France.

• Lot 2 Boissons :

- Attributaire n°1 PRO A PRO – METRO FSD France ;
- Attributaire n°2 EPISAVEURS Groupe POMONA ;
- Attributaire n°3 : TRANSGOURMET OPERATIONS.

• Lot 3 Produits surgelés :

- Attributaire n°1 SYSCO ONE
- Attributaire n°2 RESEAU KRILL ;
- Attributaire n°3 DS RESTAURATION.

• Lot 4 Produits laitiers et ovo-produits :

- Attributaire n°1 PASSIONFROID Groupe POMONA ;
- Attributaire n°2 SYSCO ONE ;
- Attributaire n°3 : TRANSGOURMET OPERATIONS.

• Lot 8 Viandes cuites et élaborées :

- Attributaire n°1 ESPRI RESTAURATION ;
- Attributaire n°2 SYSCO ONE ;
- Attributaire n°3 PASSIONFROID Groupe POMONA.

• Lot 9 Fruits et légumes 1^{ère}-4^{ème}-5^{ème} Gamme :

- Attributaire n°1 TERREAZUR Groupe POMONA ;
- Attributaire n°2 VIVALYA ;
- Attributaire n°3 ESTARELLAS.

• Lot 10 Produits de la mer :

- Attributaire n°1 TERREAZUR Groupe POMONA ;
- Attributaire n°2 Vives eaux;
- Attributaire n°3 VIVALYA.

Education – Politique scolaire

Envoyé en préfecture le 22/10/2023

Reçu en préfecture le 22/10/2023

Publié le 25/10/2023

ID : 079-200069755-20231019-B19_10_2023_01-DE



- *Intervention de Madame Marie-Emmanuelle SAINTIER*

5. Autorisation de signature des avenants n°1 au lot n°9 "Fruits et légumes frais 1ère, 4ème et 5ème gamme" de l'accord-cadre à bons de commande multi attributaires relatif à la fourniture de denrées alimentaires (PROCLUB2023)

Contexte de passation de l'avenant :

Les producteurs locaux auront du mal à nous fournir sur les 4 mois restants de l'année.

- Monsieur Barbreau situé à Ecoyeux (16) a cessé son activité.
 - Panabio à Saint Léger de la Martinière a été tributaire du temps et pourra moins nous approvisionner.
- Les jardins de la Belle à Celles ont été tributaires du temps aussi et pourront moins nous approvisionner.

Par ailleurs, les prix des fruits et légumes ont également augmenté (inflation, conditions météorologiques mauvaises).

La solution est donc de commander auprès d'ESTARELLAS (titulaire n°3 du lot n°9), d'où la nécessité de passer un avenant afin d'avoir les crédits nécessaires pour finir l'année.

Education – Politique scolaire

- Intervention de Madame Marie-Emmanuelle SAINTIER

Envoyé en préfecture le 22/10/2023

Reçu en préfecture le 22/10/2023

Publié le 25/10/2023

ID : 079-200069755-20231019-B19_10_2023_01-DE



5. Autorisation de signature des avenants n°1 au lot n°9 "Fruits et légumes frais 1ère, 4ème et 5ème gamme" de l'accord-cadre à bons de commande multi attributaires relatif à la fourniture de denrées alimentaires (PROCLUB2023)

Cet avenant est passé par sécurité pour couvrir la fin d'année en raison des défauts d'approvisionnement des producteurs en circuit court.

Ainsi, il est proposé d'augmenter le montant maximum du lot n°9 comme suit :

Montant initial du lot n°9 Fruits et légumes frais de 1 ^{ère} 4 ^{ème} et 5 ^{ème} gamme	Montant de l'avenant	Nouveau montant du lot n°9 Fruits et légumes frais de 1 ^{ère} 4 ^{ème} et 5 ^{ème} gamme	Montant initial total du marché	Nouveau montant total du marché
79 600,00 € HT	18 000,00 € HT	97 600,00 € HT (+22,61%)	397 865,00 € HT	415 865,00 € HT (+4,52%)

Education – Politique scolaire

- Intervention de Madame Marie-Emmanuelle SAINTIER

Envoyé en préfecture le 22/10/2023

Reçu en préfecture le 22/10/2023

Publié le 25/10/2023

ID : 079-200069755-20231019-B19_10_2023_01-DE



5. Autorisation de signature des avenants n°1 au lot n°9 "Fruits et légumes frais 1ère, 4ème et 5ème gamme" de l'accord-cadre à bons de commande multi attributaires relatif à la fourniture de denrées alimentaires (PROCLUB2023)

Le bureau communautaire est invité à :

- **AUTORISER** le président à signer l'avenant n°1 au lot n°9 « Fruits et légumes frais 1ère, 4ème et 5ème gamme » de l'accord-cadre à bons de commande multi attributaires relatif à la fourniture de denrées alimentaires (PROCLUB2023), pour un montant de 18 000,00 € HT (+22,61%), conformément aux dispositions mentionnées ci-dessus.

CYCLE DE L'EAU

6. Autorisation de signature de l'accord-cadre composite de prestations intellectuelles n°M23CE09 relatif à la révision des zonages assainissement en parallèle de l'élaboration du PLUi-H

Contexte de passation du marché :

Les zonages assainissement qui ont été élaborés par chacune des communes sont devenus obsolètes au fil du temps ainsi l'élaboration d'un PLU intercommunal valant programme local de l'habitat (PLUi-H) donne l'opportunité d'actualiser et d'harmoniser les zonages assainissement des communes.

6. Autorisation de signature de l'accord-cadre composite de prestations intellectuelles n°M23CE09 relatif à la révision des zonages assainissement en parallèle de l'élaboration du PLUi-H

L'entreprise attributaire est l'entreprise VERDI INGENIERIE située à MÉRIGNAC (33700).

L'accord-cadre est conclu pour une durée de 26 mois :

- Pour un montant de 66 342,50 € HT pour la tranche ferme et de 10 620,00 € HT pour la tranche optionnelle (partie étude, prix forfaitaire) ;
- Pour un montant de 59 350,00 € HT selon les quantités maximums indiquées (partie prestations supplémentaires à la demande du maître d'ouvrage, prix unitaire)

Soit un total de 136 312,50 € HT.

Cycle de l'eau

- Intervention de Monsieur Philippe GAGLIN

Envoyé en préfecture le 22/10/2023

Reçu en préfecture le 22/10/2023

Publié le 25/10/2023

ID : 079-200069755-20231019-B19_10_2023_01-DE



6. Autorisation de signature de l'accord-cadre composite de prestations intellectuelles n°M23CE09 relatif à la révision des zonages assainissement en parallèle de l'élaboration du PLUi-H

Le bureau communautaire est invité à :

- **AUTORISER** le président à signer le l'accord-cadre composite n°M23CE09 relatif à la révision des zonages assainissement en parallèle de l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal et de l'habitat (PLUi-H), attribué par la Commission d'appel d'offres à l'entreprise **SAS VERDI INGENIERIE SUD OUEST** située à **MÉRIGNAC (33700)** pour un montant de **136 312,50 € HT** décomposé comme suit :

- **76 962,50 € HT** pour la partie forfaitaire (tranche ferme et tranche optionnelle n°1);
- **59 350,00 € HT maximum** pour la partie unitaire à bons de commande.

SERVICES TECHNIQUES

7. Régularisation du procès-verbal de mise à disposition de biens sur la commune de Fontivillié

Contenu de la régularisation

- Ajout du remboursement des fluides du local garderie de l'école de Pommeroux à Chail)

Le bureau communautaire est invité à :

- **AUTORISER** la signature de l'avenant n°2 au procès-verbal de mise à disposition de biens sur la commune de Fontivillié.

8. Chey - Fin de mise à disposition des immeubles commerciaux et d'habitation situés place de la Liberté

Contexte

- Bilan de l'activité gestion locative en 2022 : solde financier négatif

Proposition

Reprise par la commune du bâtiment place de la Liberté à compter du 1er octobre 2023, comprenant :

- Le local commercial de la boulangerie et son logement de fonction (actuellement loué indépendamment du commerce) ;
- Le local commercial de la coiffeuse.

Services Techniques - Intervention de Monsieur Gilles FICHON

Envoyé en préfecture le 22/10/2023

Reçu en préfecture le 22/10/2023

Publié le 25/10/2023

ID : 079-200069755-20231019-B19_10_2023_01-DE

8. Chey - Fin de mise à disposition des immeubles commerciaux et d'habitation situés place de la Liberté



8. Chey - Fin de mise à disposition des immeubles commerciaux et d'habitation situés place de la Liberté

Le bureau communautaire est invité à :

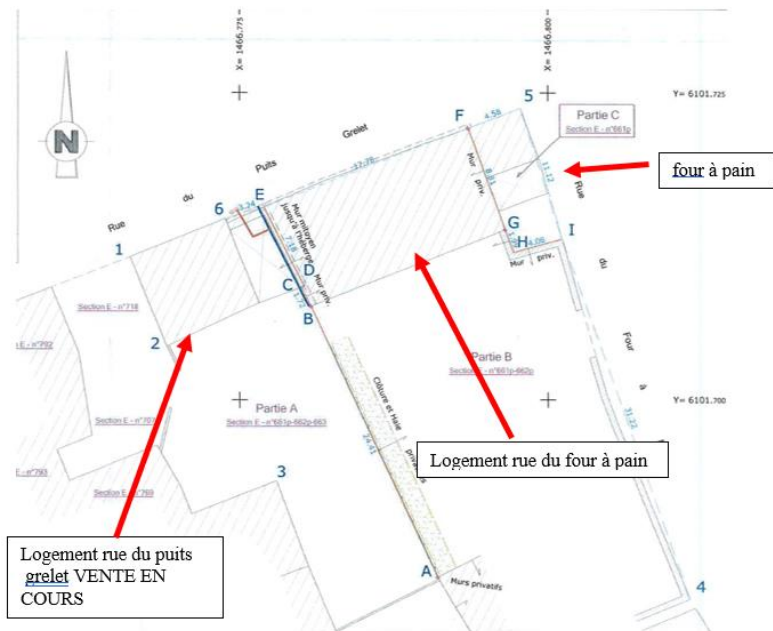
- **AUTORISER** le président à signer l'avenant n° 2 portant fin de mise à disposition de deux locaux commerciaux et d'un logement avec la commune de Chey à compter du 1^{er} octobre 2023.

Services Techniques

9. Valdelaume (Hanc) - Cession du four à pain

Contexte

Vente des immeubles d'habitation sur la commune



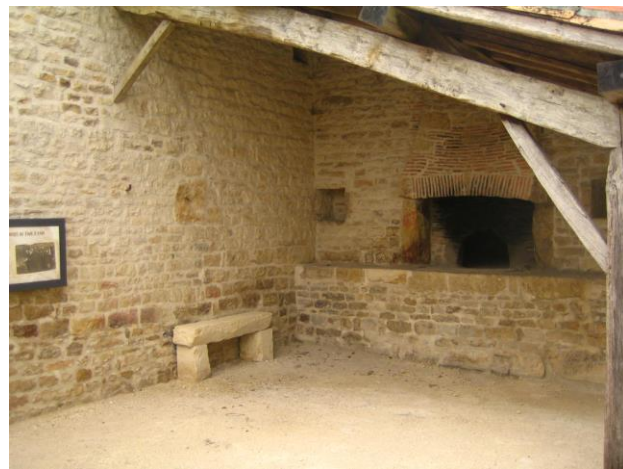
- Intervention

Envoyé en préfecture le 22/10/2023

Reçu en préfecture le 22/10/2023

Publié le 25/10/2023

ID : 079-200069755-20231019-B19_10_2023_01-DE



9. Valdelaume (Hanc) - Cession du four à pain

Le bureau communautaire est invité à :

- **AUTORISER** le président à signer l'acte de vente pour la parcelle partie C de 45 m² (en cours de bornage) à la commune de Valdelaume à titre gratuit, les frais notariés étant à la charge de la commune.

ATTRACTIVITE ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Attractivité économique et touristique

- Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET

Envoyé en préfecture le 22/10/2023

Reçu en préfecture le 22/10/2023

Publié le 25/10/2023

ID : 079-200069755-20231019-B19_10_2023_01-DE

10. Fressines - ZAE la Croix Ganne - Cession parcelle ZD0169 (10 352m²)

Projet de l'acquéreur (société VELAY IMMO)

Construction d'un bâtiment d'environ 4 000 à 5 000m² pour l'implantation d'une unité de production métallurgique qui sera en lien avec l'entreprise ACNO qui s'implante sur le terrain voisin (ZD0170).



L'entreprise en cours de création, emploiera 30 à 40 salariés.



10. Fressines - ZAE la Croix Ganne - Cession parcelle ZD0169 (10 352m²)

Le bureau communautaire est invité à :

- **AUTORISER** le président ou le vice-président délégué à signer une promesse synallagmatique de vente sous conditions suspensives pour la parcelle cadastrée ZD0169 située parc d'activité de la Croix Ganne (Fressines), à la société VELAY IMMO – ou toute autre structure se substituant, au prix global de 125 000 € HT et hors frais (frais de notaire à la charge de l'acquéreur) et d'une TVA sur marge de 16 100,62 €, ainsi que toutes autres pièces nécessaires à la réalisation de l'opération ;
- **DÉCIDER** d'inscrire les crédits correspondants au budget annexe zone d'activités 2023 ;
- **AUTORISER** le président ou le vice-président délégué à signer les actes de ventes authentiques et tous documents relatifs qui seront dressés par le notaire désigné pour la transaction.

AMENAGEMENT

Aménagement

- Intervention de Monsieur Sylvain GRIFFAULT

11. Convention de partenariat et d'objectifs avec l'Agence Départementale d'Information sur le Logement des Deux-Sèvres

Envoyé en préfecture le 22/10/2023

Reçu en préfecture le 22/10/2023

Publié le 25/10/2023

ID : 079-200069755-20231019-B19_10_2023_01-DE

S²LO

Contexte : Formalisation d'un partenariat entre la communauté de communes et l'ADIL via une convention annuelle 2023

Missions de l'ADIL :

- Maintenir deux permanences mensuelles sur le territoire à Chef-Boutonne et à Lezay,
- Diffuser à Mellois en Poitou tout document d'information,
- Diffuser des articles d'information destinés aux bulletins municipaux,
- Participer à au moins une action d'information/sensibilisation/prévention des publics en situation de fragilité (sociale, physique...) et des associations et professionnels qui les accompagnent,
- Assurer une mission d'appui aux politiques publiques dans le domaine de l'habitat, du logement et de l'hébergement menées par Mellois en Poitou,
- Réaliser trois études thématiques portant sur le territoire de Mellois en Poitou « les causes de la vacance », « la situation de l'accèsion à la propriété dans le territoire » et « les freins à la location » à partir de ses connaissances du marché local de l'immobilier et du locatif et des données dont elle dispose,
- Contribuer à la réflexion sur la construction d'un observatoire de l'habitat et du logement.

Coût des missions de l'ADIL : Subvention d'un montant de 13 268,36 €, soit 0,28 €/habitant

Aménagement

- Intervention de Monsieur Sylvain GRIFFAUD

11. Convention de partenariat et d'objectifs avec l'Agence d'Information sur le Logement des Deux-Sèvres

Envoyé en préfecture le 22/10/2023

Reçu en préfecture le 22/10/2023

Publié le 25/10/2023

ID : 079-200069755-20231019-B19_10_2023_01-DE

S²LO

Départementales

L'ADIL79 une présence sur le territoire communautaire depuis 2018

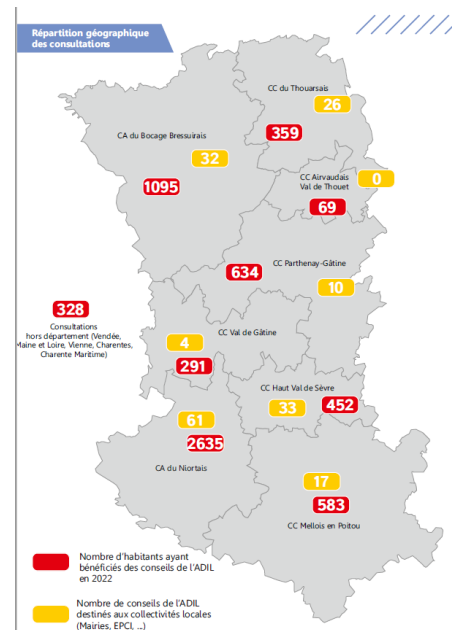
L'ADIL79 tient 2 permanences par mois

En 2022 : 583 habitants de Mellois en Poitou ont consulté l'ADIL79

et 17 collectivités

En 2023 : co-animation de la 1^{ère} édition des Matinales de l'ORT

sur le dispositif Denormandie (avantages fiscaux pour les investisseurs)



Aménagement

- Intervention de Monsieur Sylvain

Envoyé en préfecture le 22/10/2023

Reçu en préfecture le 22/10/2023

Publié le 25/10/2023

ID : 079-200069755-20231019-B19_10_2023_01-DE



11. Convention de partenariat et d'objectifs avec l'Agence Départementale d'Information sur le Logement des Deux-Sèvres

Le bureau communautaire est invité à :

- **AUTORISER** la signature de la convention de partenariat et d'objectifs avec l'Agence Départementale d'Information sur le Logement des Deux-Sèvres telle qu'annexée, ainsi que tout document afférent ;
- **APPROUVER** l'attribution d'une subvention à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement des Deux-Sèvres d'un montant de 13 268,36 € au titre de l'année 2023, dans les conditions présentées, les crédits nécessaires étant inscrits au budget.

RESSOURCES HUMAINES ET COMMUNICATION INTERNE

12. Mise à disposition de personnel par le Groupement Employeur Sport Santé Sud 79 (GESSS79) au bénéfice de l'accueil collectifs de mineurs (ACM) de Brioux-sur-Boutonne

Affectation : ACM de Brioux-sur-Boutonne

Poste : animateur

Période : Du 4 septembre 2023 au 22 décembre 2023

Coût : 18,75 €/heure (intervention) , soit un montant total de 6 187,50 € pour 330 heures d'intervention.

- *Intervention de Madame Chantal BRILLAUD*

12. Mise à disposition de personnel par le Groupement Employeur Sport Santé Sud 79 (GESSS79) au bénéfice de l'accueil collectifs de mineurs (ACM) de Brioux-sur-Boutonne

Le bureau communautaire est invité à :

- **AUTORISER** le recours à la mise à disposition d'un animateur par le GESSS 79, pour la période du 4 septembre 2023 au 22 décembre 2023, pour un coût total de 6 187,50 € au bénéfice de la direction de l'éducation (ACM de Brioux-sur-Boutonne) ;
- **AUTORISER** le président ou le vice-président délégué à signer la convention de mise à disposition d'un animateur par le GESSS 79, et tout autre document afférent.

13. Mise à disposition d'un apprenti animateur sportif par le Groupement d'employeur sport et animation 79 (GESA 79) au bénéfice du service "Base de plein air du Lambon" de la direction de l'animation sportive

Affectation : Service « Base de plein air du Lambon »

Poste : Animateur sportif en apprentissage

Période : Du 1^{er} septembre 2023 au 30 septembre 2024

Coût : 9 544,39 € pour l'ensemble de la période (soit un montant 2 936,72 € au titre de l'exercice 2023 et 6 607,67 € au titre de l'exercice 2024) et comprend le coût lié à l'emploi et les frais annexes tels que la participation annuelle au fonctionnement du groupement

13. Mise à disposition d'un apprenti animateur sportif par le Groupement d'employeur sport et animation 79 (GESA 79) au bénéfice du service "Base de plein air du Lambon" de la direction de l'animation sportive

Le bureau communautaire est invité à :

- **AUTORISER** le recours à la mise à disposition d'un animateur sportif, salarié apprenti, par le GESA 79, pour la période du 1er septembre 2023 au 30 septembre 2024, pour un coût total de 9 544,39 €, au bénéfice de la direction de l'animation sportive.
- **AUTORISER** le président ou le vice-président délégué à signer la convention de mise à disposition d'un animateur sportif par le GESA 79, et tout autre document afférent.

14. Mise à disposition d'un salarié apprenti animateur sportif par le Groupement d'employeurs Sport et animation 79 (GESA 79) au bénéfice du service "piscines" de la direction de l'animation sportive

Affectation : Service « piscines »

Poste : Animateur sportif en apprentissage

Période : Du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024

Coût : 9 875,25 € pour l'ensemble de la période (soit un montant de 3 291,76 € au titre de l'exercice 2023 et 6 583,49 € au titre de l'exercice 2024) et comprend le coût lié à l'emploi et les frais annexes tels que la participation annuelle au fonctionnement du groupement

- *Intervention de Madame Chantal BRILLAUD*

14. Mise à disposition d'un salarié apprenti animateur sportif par le Groupement d'employeurs Sport et animation 79 (GESA 79) au bénéfice du service "piscines" de la direction de l'animation sportive

Le bureau communautaire est invité à :

- **AUTORISER** le recours à la mise à disposition d'un animateur sportif, salarié apprenti, par le GESA 79, pour la période du 1er septembre 2022 au 31 août 2024, pour un coût total de 9 875,25 €, au bénéfice de la direction de l'animation sportive ;
- **AUTORISER** le président ou le vice-président délégué à signer la convention de mise à disposition d'un animateur sportif par le GESA 79, et tout autre document afférent.

- *Intervention de Madame Chantal BRILLAUD*

15. Mise à disposition d'une animatrice d'accueil collectif de mineurs - GESA 79

Affectation : Direction de l'éducation (service petite enfance, enfance, jeunesse)

Poste : Animatrice d'accueil collectif de mineurs en apprentissage

Période : Du 18 septembre 2023 au 19 mars 2025

Coût : 997,50 € par mois, soit un montant total de 18 952,50 € pour 2 493,75 heures d'intervention

- *Intervention de Madame Chantal BRILLAUD*

15. Mise à disposition d'une apprentie animatrice d'accueil collectif de mineurs - GESA 79

Le bureau communautaire est invité à :

- **AUTORISER** le recours à la mise à disposition d'une apprentie animatrice par le GESA 79, pour la période du 18 septembre 2023 au 19 mars 2025, pour un coût total de 18 952,50 € au bénéfice de la direction de l'éducation (ACM de Chef-Boutonne) ;
- **AUTORISER** le président ou le vice-président délégué à signer la convention de mise à disposition d'une apprentie animatrice par le GESA 79, et tout autre document afférent.

QUESTIONS DIVERSES

Questions diverses

- Intervention de

Envoyé en préfecture le 22/10/2023

Reçu en préfecture le 22/10/2023

Publié le 25/10/2023

ID : 079-200069755-20231019-B19_10_2023_01-DE

Information

*Suite du séminaire compétences – Retour sur la rencontre avec la
préfecture du 22 août 2023*

Questions diverses

Information - Suite du séminaire compétences – Retour sur la rencontre avec la

- Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET

Envoyé en préfecture le 22/10/2023

Reçu en préfecture le 22/10/2023

Publié le 25/10/2023

ID : 079-200069755-20231019-B19_10_2023_01-DE

SLO

Pour rappel : Il est ressorti des échanges du séminaire les ambitions suivantes, par compétence :

1 – Pour les compétences supplémentaires définies par un intérêt communautaire :

COMPÉTENCES	MODALITÉS D'EXÉCUTION	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	COMMUNE	AUTRES FORMES DE MUTUALISATION
Protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de la maîtrise de la demande en énergie	2 réseaux de chaleur de Lezay			
	Équipements de production photovoltaïque			
	PCAET			
Construction, entretien et gestion d'équipements sportifs	1 piscine couverte (Melle)			
	5 piscines d'été			
	3 complexes sportifs (Chef-Boutonne, La-Mothe-Saint-Héray, Sauzé-Vaussais)		Réfléchir à la possibilité de fonds de concours versés aux communes pour la partie investissement	
	1 gymnase (Brioux-sur-Boutonne)			
	1 salle de gymnastique (Melle)			
Construction, entretien et fonctionnement d'équipements préélémentaire et élémentaire	37 sites scolaires communautaires			
	Service aux écoles (fonctionnement des écoles)			
Politique du logement et du cadre de vie	Elaboration suivi et mise en œuvre d'une politique locale de l'habitat			
	Construction et entretien de 5 résidences habitat jeunes			Structure porteuse SPL Foncier
Action sociale d'intérêt communautaire	Construction, gestion et entretien de 4 établissements			
	Service polyvalent d'aide et de soins à domicile (SPASAD)			
Création et gestion des France services	5 France services			

Questions diverses

- Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET

Envoyé en préfecture le 22/10/2023

Reçu en préfecture le 22/10/2023

Publié le 25/10/2023

ID : 079-200069755-20231019-B19_10_2023_01-DE



2 – Pour les compétences supplémentaires non définies par un intérêt communautaire

COMPÉTENCES	MODALITÉS D'EXÉCUTION	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	COMMUNE	AUTRES FORMES DE MUTUALISATION
Établir et exploiter le réseau de communication électroniques	Compétence déléguée au syndicat SMO Deux-Sèvres Numérique			
Petite enfance-enfance-jeunesse (construction, entretien, gestion et animation)	Relais d'assistantes maternelles			
	Haltes garderies et multi-accueils			
	Espaces jeunes			
	Accueils collectifs de mineurs			
	Soutien à la parentalité (LAEP)			
	Ludothèque de Celles-sur-Belle (pour les actions portées au titre du soutien à la parentalité)	Réfléchir à la possibilité de dissocier l'équipement de la politique jeunesse menée		
Temps d'activités périscolaires et restauration scolaire	Contrat local d'accompagnement à la scolarité de Celles-sur-Belle et Sauzé-Vaussais			
	TAP (pour les 37 sites scolaires communautaires)			
Circuits touristiques (Création, coordination et balisage de chemins de randonnée)	Mangeons Mellois			
	Ruban Vert (Aigondigné - Melle)	Proposition d'animation par l'EPIC Tourisme		
	1 Itinéraire du patrimoine	Proposition d'animation par l'EPIC Tourisme		
	53 Balades et découvertes	Proposition d'animation par l'EPIC Tourisme		
	7 Circuits labellisés Fédération française de cyclotourisme (Lambon)	Proposition d'animation par l'EPIC Tourisme		

Questions diverses

- Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET

Envoyé en préfecture le 22/10/2023

Reçu en préfecture le 22/10/2023

Publié le 25/10/2023

ID : 079-200069755-20231019-B19_10_2023_01-DE

SLOW

2 – Pour les compétences supplémentaires non définies par un intérêt communautaire

COMPÉTENCES	MODALITÉS D'EXÉCUTION	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	COMMUNE	AUTRE MUTUALISATION
Suivi et mise en œuvre du label Pays d'Art et d'Histoire	Recherche et valorisation du patrimoine du territoire			
Sites et équipements touristiques et culturels	Base de loisirs du <u>Lambon</u>			
	Tumulus de <u>Montiou</u>			
	Musée de <u>Rauranum</u>			Structure porteuse Département ou <u>SPL</u> Tourisme
	Carrière et site d'escalade de <u>Cinq-Coux</u>			
	Centre de documentation Jean <u>Rivierre de Prailles-la-Couarde</u>			Structure porteuse Département ou <u>SPL</u> Tourisme
	Moulin du Marais			
Infrastructures de charge	Déploiement de bornes de recharge électriques (compétence transférée au <u>SIEDS</u>)			
Définition animation et suivi du contrat local de santé (<u>CLS</u>)	Outil territorial de coordination des professionnels et des actions de santé			
	Maison de santé de Chef-Boutonne et Centre médico-social de <u>Sauzé-Vaussais</u>			Identifier une structure porteuse à plusieurs communes (Supra communale)
Hors <u>GEMAPI</u>	Syndicat de la Boutonne (animation et planification pour la gestion de l'eau de ce bassin)			Identifier une structure porteuse à l'échelle du bassin versant de la Boutonne
Bâtiments liés à un service public	3 gendarmeries et Bâtiment des Arcades	Les Arcades		Structure porteuse <u>SPL</u> Foncier
Transport	Transport des élèves vers les piscines communautaires			
Soutien au tissu associatif	20 conventions pluriannuelles d'objectifs			
	Mise en œuvre du règlement cadre pour les associations non conventionnées			

Ambition de continuité communautaire

Proposition de restitution à la commune après examen des conditions de faisabilité notamment financières pour la commune

Proposition d'examiner les possibilités de mutualisation dans l'exercice de la compétence

Questions diverses - Intervention de Monsieur Fabrice SLORET

Envoyé en préfecture le 22/10/2023

Reçu en préfecture le 22/10/2023

Publié le 25/10/2023

ID : 079-200069755-20231019-B19_10_2023_01-DE

Agenda des réunions

- Jeudi 21 septembre 2023 – Conférence des maires – Salle des fêtes de Celles-sur-Belle
- Jeudi 28 septembre 2023 – Conseil communautaire – Salle des fêtes La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne
- Jeudi 12 octobre 2023 – Conférence des maires – Salle des fêtes de Bouin à Valdelaume
- Jeudi 19 octobre 2023 – Bureau communautaire – Salle de la Béronne, Les Arcades à Melle

Envoyé en préfecture le 22/10/2023

Reçu en préfecture le 22/10/2023

Publié le 25/10/2023

ID : 079-200069755-20231019-B19_10_2023_01-DE



Merci pour votre attention

*2 place de Strasbourg
79500 MELLE*

T 05 49 290 290

accueil@melloisenpoitou.fr

www.melloisenpoitou.fr

